

CM2024/7/71

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHÉ, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nicole D'ÉDÉBAT, Serge DEUILHÉ, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGÉ, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Annabelle SARRAT, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

Procurations : Madame Carole GAUDEZ à Madame Céline BRUNIERA ; Monsieur Patrice LARRIEU à Monsieur Philippe LANDES ; Madame Corinne LAYE à Monsieur Fabrice PLANCHON ; Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER à Madame Nicole D'ÉDÉBAT.

Absents : /

NPPV : Monsieur Thierry ANDRAU ; Monsieur Thierry BERTRAND ; Madame Nicole D'ÉDÉBAT ; Madame Annie LE PAPE ; Monsieur Laurent POMERY ; Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER ; Madame Anabelle SARRAT ; Monsieur Pascal VALIERE.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 21
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 18+3	Abstention : 0

Date de la convocation : 24 septembre 2024

Date d'affichage : 24 septembre 2024

Secrétaire de séance : Denis BUVAT

Délibération n° CM2024/7/71

Finances locales - Tarifs prestations

Monsieur le Maire, Serge DEUILHÉ, propose de réviser les tarifs des prestations, comme suivant :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

- **RESTAURANT COMMUNAL**

Intitulé du ticket	Catégorie	Tarif
I	Employés communaux Saint-Lys	3,70 €
J	3 ^{ème} âge Saint-Lys et autres agents des services publics	6,20 €
L	3 ^{ème} âge extérieur à Saint-Lys	7,50 €

- **MÉDIATHÈQUE**

Catégorie	Tarif
Adhésion individuelle	6 € par an pour les personnes de plus de 16 ans qui habitent Saint-Lys. 10 € par an pour les personnes de plus de 16 ans qui n'habitent pas Saint-Lys.
Adhésion familiale	10 € par an et par famille (avec 2 adultes minimum) pour les habitants de Saint-Lys. 15 € par an et par famille (avec 2 adultes minimum) pour les personnes qui n'habitent pas Saint-Lys.
Adhésion enfant jusqu'à 16 ans	Gratuit

- **SPECTACLES VIVANTS**

Les spectacles proposés feront l'objet d'un droit d'entrée différent (A, B, C, D et E voir ci-après) selon la typologie du divertissement proposé.

Cette information sera communiquée lors de l'ouverture de la billetterie du spectacle concerné.

Par ailleurs, afin de s'assurer d'une diversification des publics, en qualité de diffuseur de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax: 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

spectacle vivant et d'établissement municipal, le Maire de la ville de Saint-Lys peut accorder des places gratuites dans les cas suivants, sur présentation de justificatifs :

- Enfants de moins de 12 ans (âge constaté dans l'année en cours)
- Enfants de moins de 18 ans (tarif B) (âge constaté dans l'année en cours)
- Accompagnateurs d'enfants de moins de 18 ans (maximum 2) prenant part au spectacle présenté
- Accompagnateurs de groupes de plus de 15 personnes (scolaires, maisons de retraite, associations)
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires des minima sociaux
- Adultes à partir de 65 ans
- Étudiants
- Presse spécialisée
- Personnalités institutionnelles

Les billets ne seront ni repris, ni échangés. Ils ne pourront être remboursés qu'en cas d'annulation du spectacle.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Adultes	12-18 ans
TARIF A	GRATUITÉ TOTALE	
TARIF B	5 €	Gratuit
TARIF C	5 €	2 €
TARIF D	7 €	2 €
TARIF E	10 €	5 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

- **MUSÉE SAINT-LYS RADIO « LA VOIX DE L'OcéAN »**

Catégorie	Tarif
Tarifs scolaires :	
Classe pour la visite	50 €
Classe pour un atelier (médiathèque, visite patrimoine)	20 €
Tarif plein	4 €
Tarif réduit sur présentation d'un justificatif (-18 ans, étudiants, visiteurs en situation de handicap, bénéficiaires de minima sociaux RSA, demandeurs d'emploi)	2 €
Tarif de groupe (à partir de 10 adultes)	3 €

GRATUITÉ POUR LES ÉCOLES DE SAINT-LYS

- **STAGES SPORTIFS (uniquement pour les enfants de Saint-Lys de 8 à 14 ans)**

La demi-journée	2 €
-----------------	-----

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé fait au Conseil Municipal ;

Vu la délibération 23x117 du 11 décembre 2023 modifiant les tarifs du restaurant communal ;

Vu la délibération 23x07 du 16 janvier 2023 relative aux tarifs publics pour la mise en place d'une tarification pour la diffusion de spectacles vivants ;

Vu la délibération 17x95 du 9 octobre 2017 fixant les tarifs publics du Pôle Culturel à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

Vu la délibération 14x104 du 8 septembre 2014 fixant les tarifs publics à compter du 1^{er} octobre 2014 ;

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Considérant l'exposé du Maire ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des prestations ;

DÉCIDE,

D'ABROGER les délibérations 23x117 du 11 décembre 2023, 23x07 du 16 janvier 2023, 17x95 du 9 octobre 2017 et 14x104 du 8 septembre 2014 ;

D'AUTORISER les tarifs de locations au 1^{er} octobre 2024 présentés dans les tableaux ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes ou documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Serge DEUILHÉ



Le secrétaire de séance,
Denis BUVAT



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax: 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr